



Extrait du registre  
des délibérations du Conseil Municipal  
de la commune de SAINTE-CONSORCE

Séance du mardi 27 janvier 2026

Délibération n° 2026-01

Nombre de membres :

En exercice : 18  
Présents : 13  
Pouvoirs : 3  
Votants : 16

*Date de convocation du Conseil Municipal:* 22 janvier 2026

*Date d'affichage électronique de la convocation :* 22 janvier 2026

*Secrétaire de Séance :* Bertrand GAULÉ

*Présents :* Jean-Marc THIMONIER - Pascal DIDELET - Bertrand GAULÉ - Laurence PAGNON - Franck BAULAN - Emmanuel VINCENT - Serge FERRANDEZ - Elisabeth SAGE - Yoann TRICAULT - David OHANNESSIAN - Caroline VITAL - Thomas RIGAUD - Julie SABY

*Absent(s) représenté(s) :*

Magalie NEVEU a donné pouvoir à Caroline VITAL - Vincent BRUN a donné pouvoir à Elisabeth SAGE - Charlotte PIERRAT a donné pouvoir à Thomas RIGAUD

*Absent (s):* Marylène CELLIER - Nathalie ROUGEMONT

Objet : INTERCOMMUNAUTÉ – Programme Local de l’Habitat (PLH) communautaire 2026-2031

- Avis sur le PLH 2026-2031 arrêté par la CCVL
- moyens à mettre en place par les communes

VU les articles L 302-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation,

VU les articles R 302-2 et suivants du Code de la construction et de l'habitation,

VU l'arrêté préfectoral n°69-2025-09-24-00009 en date du 24 septembre 2025 portant modification des statuts et des compétences de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais (CCVL) et notamment son article 4 qui lui confère la compétence « Politique du logement et du cadre de vie »,

VU le porter à connaissance transmis par les services de l'État,

VU la délibération n° 12/2025 du conseil de communauté du 20 février 2025 portant engagement de la CCVL pour la procédure de révision du Programme Local de l'Habitat communautaire pour la période 2026-2031,

VU l'avis favorable de la commission « Aménagement et politique du logement » de la CCVL réunie le 2 octobre et le 27 novembre 2025,

VU l'avis favorable du comité de pilotage « PLH » réuni le 30 octobre 2025,

VU la délibération n° 109/2025 du conseil de communauté de la CCVL en date du 4 décembre 2025 portant approbation du programme d'actions du PLH communautaire pour la période 2026-2031 et arrêt de ce PLH,

Monsieur le maire expose ce qui suit :

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la CCVL est un document stratégique de programmation qui définit l'ensemble de la politique local de l'habitat. Il concerne les 8 communes membres de la CCVL en tenant compte de leurs spécificités, de leurs besoins et de leurs projets.

Le PLH communautaire arrivant à échéance le 31 décembre 2025, la CCVL a engagé une procédure de révision.

Le nouveau PLH de la CCVL définit, sur une durée de 6 ans, de 2026 à 2031, conformément à la réglementation, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer la performance énergétique de l'habitat et l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Les cinq orientations du PLH 2026-2031 sont les suivantes :

- Assurer un développement du territoire tout en maîtrisant l'utilisation du foncier
- Diversifier l'offre en logement
- Continuer la mobilisation et l'amélioration du parc existant
- Répondre aux besoins des publics spécifiques
- Faire vivre la politique de l'habitat en pilotant et animant la stratégie habitat de la CCVL

Ce cinquième PLH communautaire devra confirmer la dynamique en place et poursuivre les efforts déjà engagés.

Le projet de PLH 2026-2031, tel que joint en annexe de la présente délibération comprend :

- Un diagnostic portant sur le fonctionnement du marché local du logement et sur les conditions d'habitat sur la CCVL ;
- Un document d'orientation comprenant l'énoncé des principes et objectifs du programme. Ce document fixe une politique de l'habitat à moyen terme, concrète et opérationnelle, à partir d'objectifs précis, quantitatifs et qualitatifs, dans le cadre global de l'équilibre, la diversification et la qualité de l'offre de logements.
- Un programme d'actions définissant les outils et moyens mis en œuvre par la CCVL, les communes et l'ensemble des partenaires afin de répondre aux orientations stratégiques.

Ont été associés à l'élaboration de ce nouveau PLH les membres du comité de pilotage constitué en 2020 et comprenant des représentants de l'État, des organisations représentatives de la vie économique du territoire, des bailleurs sociaux, des représentants des établissements publics de coopération intercommunale des territoires voisins et des élus membres des communes de la CCVL.

Le conseil de communauté de la CCVL ayant approuvé le programme d'actions du PLH d'une part et arrêté le PLH communautaire 2026-2031 d'autre part, les communes membres de la CCVL doivent aujourd'hui délibérer afin de définir les moyens à mettre en place pour la réalisation des objectifs du PLH communautaire.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :**  
Votants : 16 – suffrages exprimés : 16 - Abstention : 0 Pour : 16 – Contre : 0

- EMET un avis favorable sur le projet de Programme Local de l'Habitat 2026-2031 arrêté par la CCVL incluant le diagnostic, les orientations et le programme d'actions ainsi que sur les moyens à mettre en place.

Le Maire  
Jean-Marc THIMONIER



*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus  
Ont signé au registre Le Maire et le secrétaire de séance  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.  
Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture  
et sa publication sur le site internet de la commune*